



Swiss Confederation

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Berne, le 16 février 2017

**Modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV), de l'ordonnance sur la gestion des fréquences et les concessions de radiocommunication (OGC), des Directives sur les fréquences de radiodiffusion et de l'ordonnance sur les redevances et émoluments dans le domaine des télécommunications (OREDTE):
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) conduit auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières de l'économie et des autres milieux intéressés une consultation sur les projets suivants:

- modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV);
- modification de l'ordonnance sur la gestion des fréquences et les concessions de radiocommunication (OGC);
- modification des directives sur les fréquences de radiodiffusion;
- modification de l'ordonnance sur les redevances et émoluments dans le domaine des télécommunications (OREDTE).

Nous vous invitons à exprimer votre avis sur les projets et le rapport explicatif.

Les textes révisés devraient entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Délai de réponse

Le délai de consultation court jusqu'au **26 mai 2017**.

Résumé des points principaux des projets

Le projet est placé sous le signe de la numérisation de la diffusion des programmes de radio. Les modifications proposées permettent de créer les conditions propices à un passage harmonieux des



OUC analogiques au DAB+ numérique. Il propose aussi une adaptation pour 2020 des zones de desserte des diffuseurs locaux-régionaux de radio et de télévision chargés d'un mandat de prestations.

Dossier de consultation

Les documents ci-dessous sont disponibles à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>:

- textes des ordonnances
- rapport explicatif
- liste des destinataires.

Prise de position

Nous nous efforçons de publier des documents sous une forme totalement accessible conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse électronique suivante, dans la limite du délai imparti :

rtvg@bakom.admin.ch

ou à l'adresse postale : Office fédéral de la communication, Division Médias, Rue de l'Avenir 44, Case postale 252, 2501 Bienne.

A l'expiration du délai de consultation, les avis exprimés seront publiés sur l'internet.

Responsable du dossier

Madame Sarah Lüthi (tél. 058 460 55 16) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard
Présidente de la Confédération